

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 6 AVRIL 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 31 mars 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Maria DE JESUS CARLOS, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Séverine BUSSON, Marie-Dominique CRIBIER, Laurence MOLINARI, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, José MARTINS, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Thierry BESSE, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Michelle BOUCHON) Naïma FERROUDJI (pouvoir à Danièle GARCIA), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Patricia BARTOLI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc Le Meur), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Yassin LAMAOU (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 30
représentés : 9
absents : 0

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 AVRIL 2022

11 AVR. 2022

Présents : 30 DELIBERATION N° : 14538

Représentés : 9

Absents : DGA DE SECTEUR : CAROLINE CARSOULLE

SERVICE : POLE ASSOCIATIF ET EVENEMENTIEL

AFFAIRE SUIVIE PAR : ROMAIN COLACICCO

Voir détail des votes en fonctions des élus ne prenant pas part au vote

AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BUDGET 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2311-7 le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

VU la délibération n° 14464 du 15 décembre 2021 relative à l'Autorisation de versement de subventions aux associations et établissements publics avant le vote du budget 2022

CONSIDERANT que certaines associations ne peuvent pas assurer leurs missions sans les recettes de la subvention communale

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à mandater les subventions allouées aux associations selon les montants ci-dessous :

Associations	Montant total annuel de la subvention 2022	dont acompte prévu par la délibération du 15 décembre 2021	POUR	NPPV
Alerte Nuisances Aériennes Collectif d'Associations	500		39	
ARAC - Ass. Républicaine des Anciens Combattants	290		39	
FNACA - Fédération N ^{alc} des Anciens Combattants	290	290	39	
SNEMM (Sté N ^{alc} d'Entraide de la Médaille Militaire) /Sect SGDB	290		39	
ULAC - U.L. des Anciens Combattants	3 240	3 240	39	
UNC - Union Nationale des Combattants	290		39	
Souvenir du Gal. Charles de Gaulle (Comité départemental)	290		39	

Syndicat C.G.T. des Communaux	687		39	
U.L. C.F.D.T.	1 281		39	
U.L. C.G.T.	1 498		39	
U.L. F.O. - de Ste Geneviève et Environs	776		39	
ECI - Einstein Commerce International	3 500	3 500	39	
Circule	111		39	
L'Espace Photo	204	204	39	
Une Abeille sur le Toit	1 250		39	
Compagnie Nue comme l'œil	10 000		39	
Val d'Orge Environnement Lormoy -Perray	200		39	
Agora	9 263		37	Mme De Jesus M. Petitta
Section des Jeunes Pompiers de Ste Geneviève des Bois	1 082	1 082	39	
Amicale SGDB Service Départemental d'Incendie et de Secours	1 020		39	
U.M.P.S de SGDB	2 000		39	
Amicale Anciens Élèves des Écoles Publiques de Ste Geneviève	296	296	39	
DDEN - Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	102	102	38	Mme Rolly
FCPE	816		39	
A.A.P.E Association Parents Elèves Indépendants	816		39	
Foyer Socio-Culturel Collège J. Macé	451		38	M. Le Meur
Foyer Socio-Educatif Collège J. Ferry	1 365		39	
Prévention routière (la)	88		39	
La Balise	531	531	39	
A.S Lycée Albert Einstein	1 365		39	
A.S Collège Jean Macé	1 365		39	
A.S Collège Jules Ferry	1 365		39	
A.S Collège Paul Eluard	1 365		39	
A.S Lycée Paul Langevin	600		39	
ACJ - Chorale LA CAVATINE	1 951	1 951	39	
ACJ - Chorale DU TEMPS LIBRE	403		39	
Atelier Danse 91	553	553	39	
Société des Artistes du Hurepoix	2 224	2 224	37	Mme Bouchon Mme Molinari
ACAFI - Ass. Culturelle et Amitié Française aux immigrés	2 330		38	M. Zaoui
API - Association Portugaise Intercommunale	1 036		39	
Association Renaissance et Culture	11 934	11 934	39	
Les Amis de l'histoire de Ste Geneviève des bois et ses environs	100	100	39	
Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs	183	183	39	
Traits d'union	88		39	
Accord Majeur	1 500		39	
Aéro-club des Cigognes	179		39	
ASL - Association Sports et Loisirs	8 121	8 121	39	
Association des Motos Anciennes	387	387	39	
Association Sainte-Geneviève Triathlon	4 776	4 776	39	
Association Sainte-Geneviève Triathlon (contrat d'objectif)	30 000	30 000	39	
Kraken Boxing Club -Handicap-	3 000	3 000	38	Mme Busson
Club des Randonneurs	92	92	39	
Les Sakados du Donjon	160	160	39	
E.N.S.G. - Émulation Nautique	10 322	10 322	39	
Gymnastique volontaire section de Ste-Geneviève	1 316	1 316	39	
Club des Naïades	85		39	
Les Sentiers de Traverse	92	92	39	
Les Plongeurs du Donjon	90		39	

CEPFI (convention)	52 944		39	
Unité Locale Val d'Orge Croix Rouge	2 095	2 095	39	
Vie Libre section de Sainte Geneviève des Bois	604		39	
Secours Populaire	2 301	2 301	39	
Secours Catholique	2 301	2 301	39	
UNRPA - Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées	2 301	2 301	39	
CLIC Orgessonne (convention)	32 372		39	
Association des Commerçants non sédentaires	7 444	7 444	39	
Association des Commerçants et Artisans de Ste Geneviève	7 444	7 444	38	M. Obianyor
S.G.S (convention)	309 404	154 702	38	M. Simon
S.G.S Football (contrat d'objectif)	40 800	40 800	39	
S.G.S Judo (contrat d'objectif)	40 800	40 800	39	
S.G.S Rugby (contrat d'objectif)	4 000	3 500	39	
M.J.C/Fonctionnement (convention)	59 891	59 891	38	Mme Ferroudji

DIT que ces sommes seront inscrites dans le budget primitif 2022.

DIT que le versement des subventions est soumis aux conditions prévues par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 au regard des seuils fixé par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions ou avenants nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



